



Pour consulter le site Internet :

www.einville-au-jard.com

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 19

Convoqué le 26 novembre 2009, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 3 décembre 2009 à 18H30, sous la présidence de M. Michel VOGIN, Maire.

Présents : MM. (Mmes) : Isabelle GENIN, Alain HENRY, Colette LANGKUST, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Marc VILLEMANN, Isabelle ZOCCHETTI.

Excusés : David TOMBRE (procuration à Christian BRICOT), André MARCHAL (procuration à Michel VOGIN)

Absents : Pascal LEBIGRE, Elise MEREL

Secrétaire de séance : Alain HENRY

▪ **Compte-rendu de la précédente réunion**

Lecture a été donnée du compte-rendu de la précédente réunion qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

▪ **Compte-rendu des commissions**

1 - Commission « Infos – Communication » du 04 novembre 2009

Cette réunion avait pour but de formaliser la préparation du bulletin du 2° semestre 2009.

4 nouveaux commerçants et 1 nouvelle activité ont été recensés.

Les différentes tâches ont été réparties entre les membres de la commission.

Le bulletin paraîtra début janvier 2010.

2 - Conseil des Sages du 21 novembre 2009

Une visite a été organisée au cimetière pour la mise en place d'un nouveau columbarium, au presbytère, et à la maison de Madame BUTEZ pour contribuer à la réflexion relative à leur future destination. Une présentation des premiers éléments de l'étude d'assainissement a été commentée.

3 – Compte-rendu de la réunion des maires du RPI

Une réunion a rassemblé les maires du RPI, les adjoints en charge de l'école et des travaux et Monsieur PECQUEUX, Directeur de l'Ecole René Schweitzer.

Ont été abordés :

- le remplacement de la chaudière
- l'acquisition de matériel informatique
- la classe découverte 2010
- les dépenses de fonctionnement 2008
- le périscolaire
- le projet d'aménagement de la « cour de sable »
- les modalités d'amortissement des chaudières et du matériel informatique

▪ **Caution logements**

Suite au changement de locataire à la Maison de la Halle, le conseil autorise le remboursement et son inscription au budget d'une caution de 1 260 €.

▪ **Convention Saline d'Einville**

Les élus avaient pu prendre connaissance du projet de convention entre la commune et la Saline d'Einville qui traite des modalités de mise à disposition de 71 ha de la forêt communale, des conditions d'exploitation du sous-sol, de la remise en état, des indemnités et de la location.

Sous réserve de la définition des conditions de révision et de la valorisation des indemnités, le conseil municipal autorise le maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

▪ **Bail OPH**

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer le bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, entre la commune d'Einville et l'Office Public de l'Habitat de Lunéville, pour la mise à disposition d'un terrain à proximité de la Maison de la Halle.

Le bail reprend en particulier les points relatifs :

- à l'assainissement,
- à la complémentarité des 3 F1 du rez-de-chaussée avec les services offerts par la Maison de retraite,
- à la délimitation du terrain avec la Fontaine de Lincourt,
- au droit de regard de la commune sur les locations,
- au complément de financement apporté par la commune,
- à la caution sur les emprunts.

▪ **Révision simplifiée du POS**

Monsieur CAUQUELIN, Commissaire enquêteur, ne fait état d'aucune réserve dans son rapport et émet un avis favorable à la révision simplifiée du POS de la commune, pour la zone contiguë à la Saline d'Einville afin de lui permettre la construction d'un nouveau bâtiment.

▪ **Convention avec la commune de Raville relative à l'assainissement général**

Pour effectuer le recrutement de prestataires pour réaliser des relevés topographiques, des études de branchement, et le passage caméra dans les collecteurs, il convient d'établir une convention avec la commune de Raville afin de définir les modalités de sélection et la répartition des éventuels frais.

▪ **Demande de subvention « classe découverte »**

A la demande du Directeur de l'école primaire et au vu du budget prévisionnel, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer, à concurrence de 70 € par enfant, au financement de ce séjour prévu au printemps 2010.

Il est convenu que des situations particulières pourraient être examinées.

▪ **Etude d'accessibilité**

Le compte-rendu de la CCS a été commenté. Les communes ont l'obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité relatif à la voirie, et des Etablissements Recevant du Public, propriétés de la commune.

La CCS a organisé une consultation pour recruter un bureau d'études. Le conseil municipal accepte la proposition de la société BSSI, à hauteur de 2 368 € TTC.

▪ **Location salles du Familial**

Suite à une demande complémentaire de la société d'Aviculture de Meurthe et Moselle, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs « einvillois » à cette location.

Retenus par un conseil d'administration du Collège, Christian BRICOT et Jacques LAVOIL ont rejoint l'assemblée.

▪ **Modifications budgétaires**

Pour permettre le règlement des factures d'investissement et la prise en compte des « restes à réaliser », le conseil municipal autorise une nouvelle ventilation comptable des dépenses et recettes, qui n'affecte pas le résultat prévisionnel du budget.

▪ **Motion « Maires ruraux »**

Les maires ruraux de France affirme leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, et affaiblit les territoires et leurs représentants.

Toutefois, le conseil municipal ne partage pas la position de l'association des maires ruraux de France, qui préconise l'institution de l'obligation de listes complètes et de la proportionnelle dans les communes dès 500 habitants.

A la motion sera ajoutée cette remarque.

▪ **Délibérations et questions diverses**

- Chemin des sources : l'adjoint aux travaux informe que les deux demandes de subventions auprès de la DDEA ont été acceptées pour la réalisation du chemin des Sources, à proximité de la baraque des chasseurs.

Le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à l'ONF ; l'abattage et le débardage du bois de l'emprise de ce chemin seront confiés à la société la mieux disante, Valkrybois, pour 18 € le stère. C'est cette zone qui sera exploitée par les cessionnaires durant l'hiver 2009/2010. Les travaux pourront débuter à l'automne 2010.

- Recouvrement de l'annuité 2009 : matériel de soins - maison de retraite pour 8 475 €

- Cession de véhicule : le trafic Renault qui n'est plus utilisé par la maison de retraite sera cédé ; le produit dégagé permettra le remplacement du téléviseur de la maison de retraite.

- Remplacement du Piaggio : l'achat d'un véhicule Renault Master benne a été présenté au conseil ; valeur 14 000 HT ; 25 000 kms ; modèle 2006

Le conseil accepte cette proposition, à l'unanimité.

Par arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 décembre 2009, la vitesse est limitée à 70 km/h sur la RD 2N (carrefour de Lunéville/Ecluse)

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 14 janvier 2010 à 20 h 30.